



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 8307

Texte de la question

M. Laurent Dominati attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les informations parues récemment dans la presse à propos des statistiques de la délinquance à Paris pour les dix premiers mois de 1997 et qui, en face d'une baisse relative des atteintes aux biens, enregistrent une augmentation sensible des actes de violence envers les personnes, notamment dans les arrondissements du sud et de l'est de la capitale. Devant cette progression de la forme la plus préoccupante et la plus traumatisante de l'insécurité, aggravée par une chute supérieure à 14 % du taux d'élucidation des infractions déclarées, il lui demande quelles procédures il entend mettre en oeuvre et quels moyens nouveaux il envisage de déployer à Paris pour enrayer cette montée de la violence et des agressions physiques dont sont de plus en plus victimes nos concitoyens.

Texte de la réponse

En 1997, la délinquance générale a diminué à Paris de 1,05 % par rapport à 1996. Pour la troisième année consécutive, cette tendance s'inscrit à la baisse et le nombre de crimes et délits (272 145) s'avère le plus bas depuis 1979. Les atteintes aux personnes (+ 3.87 %) font apparaître une nette décélération de la progression par rapport à 1995 notamment (+ 10.17 %). Elles représentent un peu moins de 5 % de l'ensemble des crimes et délits constatés dans la capitale, mais l'on observe une propension à déposer plainte pour des faits bénins, autrefois occultés. S'agissant de la baisse du nombre de faits non élucidés (- 12,44 %), elle s'explique en partie par l'infléchissement en volume des actes délictueux et par la forte diminution des élucidations des délits économiques et financiers (- 26,34 % en 1997), avec des pointes de - 63,03 % (falsification et usage de chèques volés, de cartes de crédit). Pour faire face aux évolutions des atteintes aux personnes, la direction de la sécurité publique a arrêté une stratégie basée sur : la détermination d'objectifs clairs et précis en fonction des données statistiques et des spécificités locales ; le contrôle quotidien de l'activité au moyen de tableaux de bord élaborés localement ; la réponse systématique à tout fait délictueux signalé ; l'optimisation des moyens opérationnels par une gestion novatrice et dynamique des unités sur le terrain ; le développement des liaisons transversales avec les services locaux de police judiciaire. De ces principes opératoires sont nés : la création d'unités de traitement de l'information relative aux incivilités ou à la délinquance ; la réalisation de fiches opérationnelles d'objectifs et d'attention ; l'élaboration de tableaux d'analyse des vols avec violences ; l'équipement de certaines brigades anticriminalité en motocyclettes. Des mesures ponctuelles ont, par ailleurs, été arrêtées afin de renforcer les dispositifs élaborés localement : l'emploi systématique en sécurisation, depuis novembre 1997, des sections légères d'intervention des six compagnies de district sur leur ressort de rattachement ; et la couverture mobile de la capitale par la compagnie motocycliste. En décembre, un dispositif particulier de sécurisation aux abords des grands magasins de la capitale a fonctionné grâce au soutien quotidien d'une compagnie républicaine de sécurité. Ce plan général d'intervention a été complété par le dispositif anti-hold-up, activé du 13 décembre 1997 au 3 janvier 1998, visant plus particulièrement, les centres commerciaux, les galeries marchandes, les marchés, les établissements financiers et les gares. Tout au long du mois de janvier 1998, une compagnie républicaine de sécurité a été, en outre, engagée dans une mission ponctuelle de sécurisation, à l'occasion des fêtes du Ramadan. Ses effectifs sont, à cet effet, dispersés dans certains secteurs de la capitale, tels le 18e

arrondissement ou le quartier de Belleville. Au-delà de ces différentes mesures, la lutte contre les actes de violences relève d'un travail de fond mené tout au long de l'année par l'ensemble des effectifs en tenue, et, notamment, par les brigades anti-criminalité. La réadaptation de l'îlotage à travers un redécoupage mieux ciblé des îlots et une réorganisation des horaires de travail procède de cette même volonté d'améliorer l'adéquation entre les moyens engagés et la réalité du terrain. Cette prévention s'inscrit également dans une stratégie active avec certains partenaires institutionnels, dont l'éducation nationale. Elle prend les formes suivantes : désignation d'un officier chargé des relations police-jeunesse dans chacun des vingt arrondissements de la capitale ; participation aux travaux du groupe de suivi départemental des violences scolaires ; animation de réunions d'information et de sensibilisation dans les établissements scolaires (808 réunions-débats ont été organisées au cours de l'année 1997, 364 ont porté sur le thème du racket et 190 sur celui de la violence) ; développement du logiciel Ordipolice destiné à informer les jeunes sur l'organisation de la police et ses missions ; participation aux réunions des 55 comités d'environnement social et la coorganisation de l'opération Ville-Vie-Vacances pendant les périodes de congé scolaire, de même que l'implication dans l'opération Ecole ouverte menée dans trois arrondissements de la capitale. Cette action partenariale de prévention est également développée en direction de certaines catégories sociales ou professionnelles considérées comme potentiellement exposées : personnes âgées, gardiens d'immeubles pharmaciens, débitants de tabac, chauffeurs de taxi. Il reste que la responsabilité croissante des mineurs dans l'évolution de la situation exige, en la matière, la mise en oeuvre d'une stratégie globale, décroisée et transversale. Les contrats locaux de sécurité devraient permettre de formaliser une politique ambitieuse de lutte contre cette forme d'insécurité, en définissant, à partir d'une étude de diagnostic précise et circonstanciée, des objectifs finalisés pour lesquels seront engagés des moyens adaptés à partir d'un plan d'action clair et détaillé.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Dominati](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8307

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 1997, page 4856

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 930